



Arnaque bancaire et remboursement

Par Blindman

Ma femme victime d'une arnaque bancaire qui lui a coûté la coquette somme de 9500 euros peine à se faire rembourser la somme par sa banque.

Pendant 1h l'escroc lui a fait croire qu'elle avait été victime d'une arnaque.

Il lui a fait transiter de l'argent sur ses propres comptes à lui elle lui a fait des captures d'écrans elle était en état de sidération.

La banque estime qu'elle est responsable de n.

égligence

Je précise maintenant qu'elle a un dossier psychiatrique assez conséquent (bipolarité, etc.).

Pourriez-vous m'éclairer sur ce que dit la loi.

Par kang74

Bonjour

Si votre compagne a fait transiter de l'argent ou donné les informations nécessaires pour le faire faire par la personne, je ne vois pas bien où serait la responsabilité de la banque.

Il faut porter plainte, pour abus de confiance ou de faiblesse.

Et réfléchir à une mesure de protection si votre femme a un état de santé qui altère son jugement au point de compromettre ses intérêts.

Par Isadore

Bonjour,

Même avis, il n'y a faute de la banque que si celle-ci a été négligente (par exemple ne coupant pas les accès de votre épouse si celle-ci est sous tutelle).

Sinon le seul fautif est l'escroc, et malheureusement il est fort probable qu'il opère depuis un pays où il est à l'abri de la justice française, mais il faut quand même déposer plainte car ce n'est pas toujours le cas.

Donc à moins d'une faute de la banque, celle-ci n'a pas à rembourser des virements ou des prélèvements autorisés par votre épouse.

Par Blindman

Bonjour merci pour votre réponse